



Mémoire sur l'avenir du parc Jean-Drapeau

présenté par

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

À l'Office de consultation publique de Montréal

3 octobre 2018

Coordination

Henri Scaboro, secrétaire-recherchiste par intérim

Rédaction

Élise Ducharme Rivard

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Mme Kathryn Verville-Provencher (présidente), M. Rami Habib (vice-président), Mme Jessica Condemi, M. Simon Cousineau, M. Omid Danesh Shahraki, Mme Valérie Du Sablon, Mme Rym El-Ouazzani, M. Jérémy Gareau, Mme Amina Janssen, Mme Audrey-Frédérique Lavoie, Mme Niamh Leonard, Mme Xiya Ma, Mme Alice Miquet, Mme Anne Xuan-Lan Nguyen et M. Michael Wrobel.

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 20 septembre 2018.

Table des matières

Présentation du Conseil jeunesse de Montréal	4
Introduction	5
Gouvernance	6
Siège réservé à un.e jeune au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau	6
Inclusion des citoyen.nes dans la prise de décision concernant le parc	9
Accessibilité économique du parc	11
Aménagement, activités et offre de services	13
Un aménagement plus naturel et sécuritaire, qui incite à la fréquentation du parc	13
Une offre de services adaptée aux jeunes	15
Le patrimoine du parc Jean-Drapeau, potentiel immense	18
Transport et mobilité	20
Meilleure cohérence dans les transports sur les îles	20
Circulation automobile	21
Transport en commun	22
Conclusion et rappel des recommandations	25

Présentation du Conseil jeunesse de Montréal

Historique

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Il a été officiellement créé en 2003.

Composition

Le CjM est composé de 15 membres âgés de 16 à 30 ans, dont une présidence et une vice-présidence. Ils sont choisis de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

Mission

Instance consultative relevant de la mairesse, le CjM représente les intérêts des jeunes de 12 à 30 ans. Il a pour mission de :

- Conseiller la mairesse et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes;
- Assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale;
- Donner la parole aux jeunes Montréalais et Montréalaises;
- Offrir aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel;
- Participer à la détermination des priorités municipales.

Introduction

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est heureux de participer aux consultations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) au sujet de l'avenir du parc Jean-Drapeau, lieu culturel, patrimonial, historique, écologique et surtout lieu de rassemblement pour les Montréalaises et Montréalais. Le CjM remercie l'OCPM, la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de soumettre à une consultation publique la réflexion entourant l'élaboration du prochain plan directeur qui guidera le développement du parc pour les années à venir.

Nous saluons cet exercice de participation citoyenne et de démocratie inclusive, un enjeu crucial pour nous. L'avenir de ce parc revêt une importance particulière aux yeux du CjM, qui y voit un endroit de prédilection pour le rayonnement de Montréal tant à l'échelle régionale qu'internationale, notamment auprès des jeunes.

À travers les années, le CjM a produit de nombreux avis et mémoires sur des enjeux comme la place des jeunes dans la gouvernance des instances municipales, la participation citoyenne, la mobilité et l'utilisation des espaces vacants, pour ne nommer que ceux-ci, qui font aujourd'hui écho à plusieurs thématiques abordées dans la réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Le CjM espère pouvoir mettre à contribution les connaissances développées à travers ses différents avis afin de promouvoir le point de vue de ses membres et des jeunes dans l'élaboration du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau. Plus particulièrement, nous souhaitons apporter notre vision quant à la gouvernance, à l'aménagement et à l'offre de services ainsi qu'aux enjeux de mobilité et de transport du parc.

Comme il a le mandat de le faire, le CjM souhaite notamment s'assurer de la prise en compte des intérêts de la jeunesse dans les discussions et les décisions qui découleront de cette consultation menant à la rédaction du plan directeur.

Gouvernance

Par cet exercice de consultation publique auquel la SPJD soumet la réflexion entourant son prochain plan directeur, la Société fait preuve d'une grande ouverture et favorise la participation citoyenne, deux choses que le CjM salue. Nous espérons que cette nouvelle façon de faire se poursuive au-delà de cette consultation et que la gouvernance partagée instaurée ici se reflète dans la nouvelle structure. Pour y arriver, le CjM propose quelques recommandations qui visent à insuffler un vent de jeunesse dans la gouvernance, à encourager la participation citoyenne et finalement à assurer que le parc et son offre de services soient abordables.

Siège réservé à un.e jeune au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau

Le portrait du parc Jean-Drapeau réalisé dans le cadre de la présente consultation dévoile que les enjeux de gouvernance, notamment, ont nui au plein potentiel de développement du parc¹. Il importe donc d'en revoir la structure afin que celle-ci soit non seulement représentative des usagers et des usagères, mais aussi représentative de la diversité qui compose Montréal.

À ce sujet, le CjM est d'avis qu'il serait pertinent qu'un siège au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau soit réservé à la jeunesse.

La participation des jeunes à des postes au sein d'instances décisionnelles constitue sans conteste un enrichissement pour celles qui en bénéficient. Nous croyons que c'est une présence qui contribue à la performance et à l'efficacité de l'organisation.

¹ Parc Jean-Drapeau (2018), *État des lieux du parc Jean-Drapeau*, p. 24.

La Ville de Montréal est souvent appelée à désigner des personnes pour siéger aux conseils d'administration d'organismes indépendants ou paramunicipaux comme la SPJD. La diversité des profils des individus œuvrant au sein des structures de décision et de concertation présente de multiples avantages. La variété des points de vue et des perspectives apportés par des membres à l'expérience diverse contribue à la qualité des réflexions, améliorant la prise de décision, ce qui influence positivement la performance de l'organisation et favorise une gouvernance inclusive.

Pour ce faire, la Ville s'est d'ailleurs dotée de divers outils encourageant une participation citoyenne jeune, vaste et diversifiée. La *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* (2004), la *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes* (2008), la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2006) et la *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017* en sont des exemples.

Dans son avis conjoint avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal de 2015, *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés*, la première recommandation du CjM était que la Ville modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer un siège réservé à la jeunesse². Le CjM croit que la révision de la gouvernance du parc Jean-Drapeau est un contexte propice pour mettre en œuvre cette recommandation.

Dès 2013, dans son avis *Cité jeune, participe!*, le CjM recommandait à la Ville de Montréal de « concrétiser sa proposition d'action présentée dans la *Stratégie jeunesse montréalaise (2013-2017)* et qu'elle réserve des sièges aux jeunes Montréalais aux conseils d'administration des organismes municipaux et paramunicipaux³ ». En fait, dès 2001, dans une étude réalisée à la demande du Forum jeunesse de l'île de Montréal et du Conseil régional de développement de l'île

² Conseil jeunesse de Montréal (2015), *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés*, p. 10.

³ Conseil jeunesse de Montréal (2013), *Cité jeune, participe! Avis sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais*, p. 27.

de Montréal (CRDÎM), il avait été constaté que les jeunes étaient très peu présent.es dans ces instances proportionnellement à leur poids dans la population montréalaise.

Pour mettre en œuvre cette recommandation, la Ville de Montréal et la SPJD peuvent s’inspirer du projet de loi 693, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d’État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d’administration des sociétés d’État*, adopté à l’unanimité à l’Assemblée nationale du Québec le 7 décembre 2016.

Le CjM est par ailleurs d’avis que la mise en place d’une telle mesure visant à réserver un siège à la jeunesse au conseil d’administration de la SPJD doit se faire dans un esprit de transparence lors du processus de publicisation des offres de siège et dans l’analyse des candidatures. Il serait d’ailleurs souhaitable qu’une grille guide le choix des candidat.es retenu.es sur la base de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles et non qu’il leur incombe de représenter la position de toute la jeunesse.

De l’avis du CjM, cet enrichissement contribuera au respect et à la promotion de la valeur d’innovation que le parc Jean-Drapeau s’engage à mettre de l’avant dans son prochain plan directeur.

Recommandation 1

Que le comité exécutif de la Ville de Montréal modifie le règlement de constitution de la Société du parc Jean-Drapeau afin qu’un siège soit réservé à la jeunesse (30 ans et moins) à son conseil d’administration.

Inclusion des citoyen.nes dans la prise de décision concernant le parc

Dans une perspective de prise en compte des intérêts et de la volonté des usagers et des usagères du parc à plus long terme, il est primordial de favoriser la participation citoyenne dans les décisions concernant son avenir. Nous croyons d'ailleurs qu'à la suite de la publication de son plan directeur 2018-2028, la SPJD devrait continuer de consulter la population sur son développement de façon continue.

Ainsi, le CjM croit qu'il est important de favoriser la participation citoyenne et plus particulièrement celle des jeunes, un enjeu sur lequel s'est souvent penché le CjM, notamment dans ses avis *Cité jeune, participe! Avis sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais* et *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer*. De ces deux documents ressort un constat fort : pour favoriser leur participation à la vie montréalaise, les jeunes doivent être informé.es adéquatement. Plusieurs des recommandations, faites en 2010 et 2013, sont toujours pertinentes dans le contexte actuel de révision du cadre de gouvernance de la SPJD et particulièrement en regard de la volonté de celle-ci de se diriger vers une gouvernance plus ouverte. En voici quelques-unes :

- Que la Ville de Montréal maintienne et anime l'Espace jeunesse [portail d'information en ligne destiné aux jeunes] de façon à ce qu'il soit vivant, dynamique et intéressant et qu'elle et ses partenaires jeunesse puissent y canaliser et relayer l'information destinée à la jeunesse montréalaise⁴.

⁴ *Op. cit.*, p. 22.

- Adapter et diversifier les outils de participation civique : adapter les structures participatives existantes aux attentes des jeunes Montréalais.es en termes de proximité, d’accessibilité et de convivialité⁵.
- Valoriser l’implication des jeunes⁶.
- Informer les jeunes pour permettre un véritable engagement⁷.
- Développer des outils pour favoriser l’expression des citoyen.nes⁸.

Recommandation 2

Que la SPJD cible spécifiquement les jeunes (12-30 ans) dans ses communications afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci.

Pour favoriser une plus grande collaboration, valeur phare de la SPJD, celle-ci a d’ailleurs mis sur pied récemment une table de concertation des partenaires insulaires afin d’ouvrir davantage la structure de gouvernance aux parties prenantes du parc et d’encourager un mode de gestion collaboratif. Le CjM salue cette initiative.

Nous sommes d’avis que cette formule inclusive de gouvernance peut être amenée encore plus loin et ouverte à un plus grand nombre de parties et, surtout, ouverte aux usagers et usagères du parc et aux citoyen.es. Bien qu’elles aient vu le jour dernièrement, ces deux initiatives de concertation ne font pas partie de la structure de gouvernance officielle. Il y aurait donc lieu qu’une nouvelle instance de concertation et de collaboration soit créée et intégrée formellement à

⁵ Conseil jeunesse de Montréal (2010), *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer*, avis portant sur l’amélioration de la communication entre la Ville de Montréal et les jeunes Montréalais, p. 20.

⁶ *Op. cit.*, p. 22.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Op. cit.*, p. 23.

la gouvernance de la SPJD. L'élaboration du nouveau plan directeur pour le parc Jean-Drapeau est l'occasion idéale de le faire. Le CjM recommande donc :

Recommandation 3

Qu'un comité représentant la diversité d'usagers et d'usagères du parc soit créé et qu'il agisse comme organe consultatif pour le conseil d'administration.

Ce comité consultatif, auquel des jeunes prendraient part, pourrait soumettre ses idées au conseil d'administration et le conseiller selon l'expérience de chacun.e de ses membres. Ce comité créerait en quelque sorte le pont actuellement manquant entre la population du grand Montréal qui fréquente le parc et le conseil d'administration du SPJD. Pour émettre ses recommandations, le comité pourrait à son tour mettre en place des mécanismes de consultation et de collecte de suggestions des usagers et des usagères.

Accessibilité économique du parc

Les enjeux de financement sont au cœur de la réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Si le modèle d'affaires actuel du parc est aujourd'hui à l'origine de certains problèmes, notamment de mobilité liée aux revenus générés par les stationnements, il importe d'arrimer dans le prochain plan directeur les sources de financement afin qu'elles promeuvent les valeurs de la SPJD et qu'elles correspondent à la vocation du parc et au rayonnement qui est souhaité pour l'endroit.

Le parc Jean-Drapeau se voit aujourd'hui dans l'obligation d'augmenter ses revenus autonomes, toutefois le maintien du caractère public, mais aussi son accessibilité, doivent cependant être maintenus dans la nouvelle mouture du plan présenté. Ainsi, le CjM est d'avis que pour préserver

ces acquis, il est important de maintenir le parc et son offre de services abordables. En fait, selon le Conseil, certaines activités pourraient même être moins chères. En effet, l'accessibilité économique favorise l'attractivité du parc auprès des jeunes et les incite à prendre part aux activités offertes.

Recommandation 4

Que le modèle d'affaires de la SPJD assure que le parc et son offre de services soient abordables afin d'en favoriser l'attractivité et la fréquentation.

Aménagement, activités et offre de services

L'aménagement, la mise en valeur du parc ainsi que l'offre de services et d'activités contribuent aux sentiments de fierté et d'appartenance des Montréalais.es envers le parc.

Un aménagement plus naturel et sécuritaire, qui incite à la fréquentation du parc

L'aménagement du parc Jean-Drapeau de demain comporte à nos yeux plusieurs facettes. Il se doit de prendre en compte le développement durable et la sécurité des gens qui le fréquentent.

Plus durable

Valeur centrale du prochain plan d'action de la SPJD et chère aux yeux des jeunes, le développement durable doit se manifester dans l'aménagement du parc. Un moyen de le faire selon nous est de préserver voire d'accroître le caractère naturel du parc. Largement asphalté, le parc Jean-Drapeau gagnerait à être déminéralisé et verdi. Une plus grande attention pourrait également être portée à la protection de la faune et de la flore.

Plus sécuritaire

Largement fréquenté par des jeunes pour la pratique sportive ou lors des nombreux festivals qui y prennent vie, le parc Jean-Drapeau, se doit d'être un endroit où l'on se sent en sécurité. Ce sentiment incitera les gens à fréquenter davantage le parc.

Dans un avis qui portait sur le sentiment de sécurité des jeunes dans leur ville, le CjM a présenté des pistes de réflexion qui sont toujours valables et qui sont applicables dans le contexte du parc Jean-Drapeau. L'avis avançait à juste titre que de « doter l'espace public de moyens permettant aux citoyens de trouver assistance concourt à réduire les risques de victimisation, tout comme à

améliorer la perception du citoyen à l'égard des lieux ciblés par de telles mesures et ainsi à favoriser un meilleur sentiment de sécurité dans ces espaces⁹». Dans cette perspective, le CjM recommande à la SPJD de munir le parc de bornes de sécurité hautement visibles et situées à des endroits stratégiques permettant de signaler une situation inquiétante ou une urgence. Plusieurs campus universitaires sont munis de ce genre de dispositifs qui contribuent à la sécurité des étudiant.es.

Toujours en lien avec le sentiment de sécurité au parc Jean-Drapeau et dans un esprit de favoriser un aménagement qui soit sécurisant et qui incite à sa fréquentation, l'avis produit par le Conseil des Montréalaises au sujet de la sécurité des femmes, des personnes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal, présente des recommandations fort intéressantes qui méritent d'être à nouveau soumises ici. Le parc Jean-Drapeau étant lui-même un lieu important de rassemblements festifs et de festivals, plusieurs recommandations sont pertinentes quand vient le temps de réfléchir à son aménagement. Le Conseil des Montréalaises recommande notamment que des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes, les personnes cisgenres et trans dans les festivals soient mis en place, que l'information pour améliorer la sécurité de ces personnes dans l'ensemble des événements festifs soit produite et clairement affichée et que les promoteurs privés ou tout autre sous-traitant soient sensibilisés aux principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* quant aux espaces festifs dans les arrondissements¹⁰. Nous ne pouvons qu'être en accord avec ces recommandations et espérons qu'elles trouveront écho dans le prochain plan directeur du parc Jean-Drapeau.

⁹ Conseil jeunesse de Montréal (2009), *Mettons la sécurité à sa place, Avis sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace public*, p. 53.

¹⁰ Conseil des Montréalaises (2017), *Montréal, une ville festive pour toutes. Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans*, p. 34-35.

Recommandation 5

Que l'aménagement du parc soit pensé de manière à susciter un sentiment de sécurité et à accroître l'attractivité du parc comme lieu à fréquenter.

L'aménagement sécuritaire du parc concerne également le réseau de transport, dont il sera question plus loin dans ce mémoire.

Une offre de services adaptée aux jeunes

Offre alimentaire

Lors de la révision de l'offre de services qui fera partie du prochain plan directeur du parc Jean-Drapeau, il est primordial de se pencher sur la question de l'offre alimentaire disponible sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Cette offre nous apparaît aujourd'hui à la fois insuffisante et mal adaptée au principe actuel de saines habitudes alimentaires.

La Ville de Montréal a adopté en décembre 2017, une résolution visant à bannir graduellement la vente de boissons sucrées dans les édifices de compétence municipale¹¹. Ceci est en train de mener à un virage santé dans l'offre alimentaire des machines distributrices à ces endroits¹². Nous sommes d'avis que la SPJD devrait s'inspirer de cette mesure et tendre vers un objectif similaire.

Nous reconnaissons toutefois l'importance de donner accès à une offre diversifiée, ce avec quoi nous sommes d'accord dans la mesure où des options santé abordables sont également disponibles. Considérant que le parc Jean-Drapeau accueille de nombreuses installations et

¹¹ Ville de Montréal, https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_ODJ_ORDI_2017-12-11_13h00_FR.pdf, [en ligne], page consultée le 15 juillet 2018.

¹² Normandin, Pierre-André (12 juillet 2018). *Petite révolution dans les machines distributrices de l'hôtel de ville*, <http://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201807/12/01-5189239-petite-revolution-dans-les-machines-distributrices-de-lhotel-de-ville.php>.

activités sportives, la disponibilité d'une offre alimentaire saine nous apparaît également importante.

Le CjM s'était déjà penché sur la question de la santé des jeunes et parmi les recommandations émises alors, il proposait, considérant la disponibilité de malbouffe dans les lieux fréquentés par les jeunes (par ex. : le parc Jean-Drapeau), que la Ville se donne une politique de nourriture saine dans les installations et lieux dont elle est dépositaire¹³. Ceci étant maintenant chose faite, il y aurait sans doute lieu de l'adapter afin que les organismes paramunicipaux se dotent eux aussi d'une politique semblable.

Recommandation 6

Que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie.

Offre d'activités

À l'instar de l'offre alimentaire, l'offre d'activités du parc Jean-Drapeau gagnerait à être revisitée et bonifiée.

Notamment, le CjM est d'avis que l'offre d'activités hivernales pourrait être révisée et améliorée. Bien qu'il existe effectivement déjà des activités offertes au parc Jean-Drapeau l'hiver, la Fête des neiges notamment, nous pensons qu'il serait intéressant d'améliorer le réseau de pistes de ski de fond et d'envisager l'ouverture d'une patinoire emblématique comme celle du canal Rideau à Ottawa. La vue imprenable qu'offre le site sur le fleuve et le centre-ville de Montréal en fait un lieu privilégié. Ce ne sont que des exemples pour illustrer le potentiel du parc. Des études plus approfondies sur les activités les plus souhaitées à prioriser devraient être réalisées. Par ailleurs,

¹³ Conseil jeunesse de Montréal (2005), *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais*, p. 39.

une plus grande offre hivernale répondrait à la volonté de promouvoir l'activité physique, la santé et le bien-être contribuant ainsi à faire de Jean-Drapeau un parc durable et quatre saisons.

À ce sujet, le CjM se réfère à nouveau à son avis *Ma ville, mon choix? Avis sur le sentiment d'appartenance*, dans lequel nous recommandions de « consulter les jeunes de façon à offrir des services en sports, loisirs et culture adaptés à leurs goûts et à leurs horaires¹⁴», et ce, afin d'accroître le sentiment d'appartenance des jeunes au parc Jean-Drapeau. Ceci fait également référence au point avancé dans la section de ce mémoire sur la gouvernance selon lequel il est important d'impliquer les jeunes, mais plus largement, les citoyen.nes dans les décisions qui concernent les usages qu'ils ou elles feront du parc.

Quant à l'offre culturelle, le CjM souhaite davantage de visibilité à la promotion de la relève montréalaise. Par exemple, avec l'ouverture prochaine de l'Agora du parc Jean-Drapeau, il serait intéressant de voir une plus grande place accordée à des artistes montréalais.es. Le CjM espère d'ailleurs que l'Agora soit un lieu privilégié pour faire émerger des promoteurs et des promotrices qui ont à cœur de faire connaître la relève montréalaise. En fait, le CjM va même jusqu'à encourager la SPJD à fixer des quotas minimum d'artistes d'ici invité.es à s'y produire.

Comme nous le disions si bien dans l'avis *Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture?*, « les jeunes de 12 à 30 ans font partie intégrante de la vie de la métropole, ils contribuent à créer son dynamisme. Il est essentiel de s'assurer qu'ils fassent également partie intégrante de la vie de la métropole culturelle¹⁵. » Leur donner une plus grande visibilité dans la programmation culturelle du parc Jean-Drapeau contribuera à son rayonnement montréalais, régional et international.

¹⁴ Conseil jeunesse de Montréal (2007), *Ma ville, mon choix? Avis du Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment d'appartenance*, p. 44.

¹⁵ Conseil jeunesse de Montréal (2012), *Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture?*, p. 47.

Le patrimoine du parc Jean-Drapeau, potentiel immense

Malgré un important patrimoine bâti historique et culturel au parc, les problèmes de développement vécus au fil des ans ont entraîné des situations de désuétude ou de sous-utilisation de certains bâtiments, voire de vacance.

Le CjM a récemment produit un avis portant sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal dont plusieurs constats et recommandations sont applicables à la situation qui nous occupe.

Dans cet avis, nous notions que parmi les impacts négatifs de la vacance, il y avait « une diminution du sentiment de santé et de sécurité, des risques élevés pour les adolescent.es, des pertes de revenu pour la collectivité, des coûts importants pour les propriétaires, le non-respect des objectifs en développement durable, un déclin des artères commerciales ainsi que la destruction de la richesse du patrimoine montréalais¹⁶. » On retrouve plusieurs de ces impacts au parc Jean-Drapeau.

Par ailleurs, nous soulevions qu'« en matière de développement durable, c'est plus clair que jamais : le bâtiment le plus vert est celui qui existe déjà¹⁷. » Cette affirmation nous apparaît tout à fait adaptée à la situation. Avec sa soixantaine de bâtiments, il y a certainement place à ce que des usages créatifs soient trouvés pour ceux qui sont présentement sous-utilisés ou vacants. Dans la logique de développement durable souhaité et afin de tendre vers la carboneutralité du parc, la revitalisation de ces bâtiments doit être priorisée avant la construction d'infrastructures nouvelles.

À ce sujet, il serait intéressant d'étudier la possibilité de créer des partenariats avec des promoteurs et promotrices privé.es afin de mettre en valeur le patrimoine du parc. Pensons à des

¹⁶ Conseil jeunesse de Montréal (2017), *Synthèse de l'avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, p. 15.

¹⁷ Op. cit., p. 16.

projets de projection nocturne sur les bâtiments ou dans des environnements naturels, par exemple.

Comme le démontre plusieurs études sur le sujet, les projets transitoires sont souvent l'affaire des jeunes. Ainsi, nous croyons que la mise en place de conditions qui favorisent les usages transitoires du patrimoine du Parc Jean-Drapeau est une façon concrète de les impliquer dans sa revitalisation.

Le CjM réitère donc ici deux recommandations importantes qu'il avait présentées dans son avis sur la vacance et qui s'appliquent également à la situation vécue au parc Jean-Drapeau.

Recommandation 7

Que la SPJD agisse en propriétaire exemplaire et qu'elle priorise l'utilisation, la mise en valeur et le recyclage des bâtiments patrimoniaux vacants et sous-utilisés avant d'en construire de nouveaux.

Recommandation 8

Que la SPJD établisse des priorités claires et transparentes sur le sujet de l'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés afin de produire un guide ou une boîte à outils, facilement compréhensible et axé sur des images, pour encourager une culture de transition pour les espaces vacants au parc Jean-Drapeau, portée par une diversité d'intervenants, y compris les jeunes.

Transport et mobilité

Meilleure cohérence dans les transports sur les îles

Un des principaux constats qui se dégage du portrait de la mobilité au parc Jean-Drapeau est le manque de cohérence entre les différents modes de transport qui cohabitent sur les îles et entre les sites. L'usage de la voiture règne souvent au détriment des modes de transport actif comme le vélo.

Pour des raisons de sécurité, une meilleure cohabitation est nécessaire entre les différents modes de transport et entre les usagers et usagères. Pour ce faire, il apparaît essentiel que les gens qui fréquentent le parc soient impliqués en amont des projets d'aménagement ou de réaménagement du réseau routier, cycliste ou piétonnier. Cette cohabitation doit par ailleurs s'effectuer non seulement sur le réseau qui sert au déplacement dans le parc, mais également sur celui qui sert à la pratique sportive ou de loisir.

Miser sur un réseau cohérent permettrait également de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du parc. En effet, il sera très important d'arrimer les efforts d'aménagement et de développement des sites et des activités à ceux liés au transport. Le réseau de transport devrait notamment offrir des parcours naturel, culturel ou historique qui permettent de visiter les différents sites patrimoniaux et de découvrir les attributs du parc – le fleuve et ses espaces verts, par exemple. Constituant une activité en elle-même, la découverte du parc grâce au transport actif nous apparaît comme un bon moyen de rassembler plusieurs de ces objectifs.

En terminant, pour que cette meilleure cohérence dans les transports soit réellement complète, elle doit permettre une plus grande accessibilité universelle, autant dans les services de transport en commun offerts que dans les installations du parc. Comme le CjM le recommandait dans son

avis *Mobile en ville, rapide sur l'île : avis sur les transports viables*, nous soumettons à nouveau la question de l'accessibilité universelle afin qu'elle soit prise en compte dans les réflexions entourant l'aménagement et les transports au parc Jean-Drapeau. Ainsi, nous suggérons de poursuivre les efforts d'amélioration des services offerts aux personnes à mobilité réduite.

Recommandation 9

Assurer un développement des différents modes de transport, en cohérence avec le développement du parc : pour atteindre une meilleure viabilité, la SPJD doit offrir une variété intéressante de modes de déplacement garantissant un accès universel à ses usagers et ses usagères. Un effort important de développement doit en ce sens être fait en faveur des transports collectif et actif.

Circulation automobile

Plusieurs enjeux de circulation automobile complexifient la mobilité au parc Jean-Drapeau, dont la circulation de transit. En effet, si des enjeux de mobilité existent sur les îles, ils sont principalement le résultat de la fréquentation du parc. En revanche, la circulation de transit nuit aux usagers et aux usagères du parc, sans contrepartie positive. Par ailleurs, le réseau routier du parc n'est pas conçu pour assurer ce type de circulation.

Parmi les solutions évoquées pour pallier les problèmes de mobilité, il est suggéré d'instaurer des mesures de limitation de la circulation de transit¹⁸. Nous sommes plutôt d'avis que celle-ci devrait être complètement interdite.

¹⁸ Ville de Montréal (2017), *Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats*, p. 19.

Recommandation 10

Que l'aménagement du réseau routier du parc Jean-Drapeau rende impossible la circulation de transit.

Transport en commun

Le transport en commun et le transport actif représentent deux modes préférés des jeunes pour se déplacer. Bien que les données sur leur utilisation sont difficiles à trouver ou datent de quelques années, les tendances tendent à le confirmer. Déjà, en 2003, l'enquête Origine-Destination menée par le Réseau de transport métropolitain (RTM) démontrait que les jeunes Montréalais.es entre 12 et 30 ans utilisaient proportionnellement plus les transports en commun et le transport actif que la moyenne montréalaise¹⁹.

L'amélioration de la desserte du parc Jean-Drapeau en transport en commun et actif est donc un sujet d'intérêt pour le CjM, autant pour s'y rendre qu'à l'intérieur du parc.

À ce sujet, nous croyons qu'il y aurait lieu d'améliorer l'offre de BIXI sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Pour le moment, l'ensemble du parc n'est desservi que par cinq stations. Cette mesure pourrait avoir plusieurs effets bénéfiques sur la mobilité au parc Jean-Drapeau selon nous. En effet, cela stimulerait plus de personnes à se rendre au parc Jean-Drapeau en BIXI et favoriserait les déplacements actifs entre les sites à l'intérieur du parc. Nous pensons également que cela contribuerait à augmenter l'attrait des balades en vélo comme activité à pratiquer au parc. De nouveaux endroits fréquentés par beaucoup de jeunes, comme le Quartier des athlètes et la plage, pourraient notamment être desservis par des stations BIXI.

¹⁹ Conseil jeunesse de Montréal (2003), *Synthèse : Mobile en ville, rapide sur l'île. Avis sur les transports viables*, p. 2.

BIXI et la Ville de Montréal ont récemment mentionné qu'une annonce quant à l'expansion du service était à venir prochainement²⁰. Il s'agirait d'une excellente opportunité de bonifier l'offre au parc Jean-Drapeau.

Recommandation 11

Que la Ville de Montréal, la SPJD et BIXI travaillent en collaboration afin d'améliorer la desserte du parc Jean-Drapeau et augmentent le nombre de stations sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Par ailleurs, pour pallier les problèmes de transport en commun et de mobilité au parc, nous croyons qu'il serait opportun d'étudier des solutions qui incluent des modes de transport en commun alternatifs. Par exemple, bien qu'il existe déjà une navette fluviale pour accéder au parc, celle-ci est peu connue. Nous sommes donc en accord avec l'orientation visant à améliorer la visibilité de ce service et à évaluer la possibilité de le développer davantage²¹.

La SPJD et la Ville de Montréal aspirent à faire du parc un symbole de la ville avec un rayonnement international. Ainsi, le CjM y va d'une recommandation originale et audacieuse qui n'est pas tirée d'un de ses avis précédents : que l'option de construire un téléphérique entre la ville et le parc Jean-Drapeau soit sérieusement étudiée. Cette infrastructure participerait non seulement à une meilleure desserte en transport collectif du parc, mais constituerait également un emblème pour la ville et le parc, comme la Grande Roue de Montréal l'est pour le Vieux-Port par exemple. Le téléphérique serait en quelque sorte un legs à Montréal.

L'idée d'une télécabine reliant le mont Royal au parc Jean-Drapeau en passant par le centre-ville avait d'ailleurs déjà été avancée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

²⁰ Normandin, Pierre-André (7 juin 2018), « BIXI : l'«expansion» du territoire ne se fera pas sans ancrage », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201806/06/01-5184761-bixi-lexpansion-du-territoire-ne-se-fera-pas-sans-ancrage.php>.

²¹ Ville de Montréal (2017), *Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats*, p. 19.

(CCMM) en 2016 dans le cadre d'une consultation sur l'avenir du cœur de la métropole. La CCMM reconnaissait elle aussi que bien qu'audacieuse, cette initiative ajouterait une signature à la ville de Montréal²².

Cette idée, qui sort sans conteste de l'ordinaire, est pourtant en train de voir le jour à plusieurs endroits dans le monde. Des téléphériques sont d'ailleurs déjà en service à Brest (2017)²³, Londres (2012) et Medellin (2004), par exemple. Ce mode de transport comporte en effet plusieurs avantages puisqu'il permet de surmonter les obstacles (comme le fleuve Saint-Laurent) et qu'il est plus facile à insérer dans un contexte urbain déjà fortement bâti (ne nécessite pas de creuser des tunnels)²⁴. Montréal pourrait ainsi s'inspirer des projets semblables qui voient le jour ailleurs.

L'infrastructure étant évidemment très visible, elle aurait le potentiel de devenir un emblème de la ville et d'attirer les curieux jusqu'au parc Jean-Drapeau, contribuant ainsi grandement à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle internationale, un objectif de la SPJD.

Recommandation 12

Que la SPJD étudie la desserte du parc Jean-Drapeau par des modes de transport collectif alternatifs tels que la navette fluviale et qu'elle considère sérieusement l'idée de construire un téléphérique reliant l'île de Montréal au parc.

²² Normandin, Pierre-André (3 novembre 2016), « Une télécabine du parc Jean-Drapeau au Mont-Royal? », *La Presse*, http://plus.lapresse.ca/screens/2ec0e69e-2081-40be-815c-ae32dc49c71_7C__0.html.

²³ Le Parisien, « J'ai testé le téléphérique en ville », <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/j-ai-teste-le-telepherique-en-ville-15-03-2017-6765414.php>, [en ligne], page consultée le 15 juillet 2018.

²⁴ Le Parisien, « Île-de-France : le premier téléphérique urbain prévu en 2021 », <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/13/01016-20160713ARTFIG00238-le-de-france-le-premier-telepherique-urbain-prevu-en-2021.php>, [en ligne], page consultée le 15 juillet 2018.

Conclusion et rappel des recommandations

Pour conclure, nous croyons fermement que le parc Jean-Drapeau a tout le potentiel pour devenir le grand parc qu'il aspire à être, un emblème international pour la ville de Montréal et un lieu privilégié de rassemblement sportif, de loisir et culturel pour la grande région de Montréal. Nous sommes convaincus que l'ouverture à la participation citoyenne dont fait preuve la SPJD par cette démarche de consultation et vers laquelle elle souhaite tendre davantage dans sa gouvernance sera gage de succès pour développer un parc à l'image de ses usagers et ses usagères : dynamique, créatif et diversifié.

Le CjM a émis dans ce mémoire plusieurs recommandations ayant trait à la gouvernance, la participation citoyenne dans les instances décisionnelles du parc, l'accessibilité, l'aménagement, l'offre d'activités et de services ainsi que sur le transport et les déplacements, le tout avec la volonté de contribuer au développement du parc.

Voici le rappel de ces recommandations :

Recommandation 1 : Que le comité exécutif de la Ville de Montréal modifie le règlement de constitution de la Société du parc Jean-Drapeau afin qu'un siège soit réservé à la jeunesse (30 ans et moins) à son conseil d'administration.

Recommandation 2 : Que la SPJD cible spécifiquement les jeunes (12-30 ans) dans ses communications afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci.

Recommandation 3 : Qu'un comité représentant la diversité d'usagers et d'usagères du parc soit créé et qu'il agisse comme organe consultatif pour le conseil d'administration.

Recommandation 4

Que le modèle d'affaires de la SPJD assure que le parc et son offre de services soient abordables afin d'en favoriser l'attractivité et la fréquentation.

Recommandation 5 : Que l'aménagement du parc soit pensé de manière à susciter un sentiment de sécurité et à accroître l'attractivité du parc comme lieu à fréquenter.

Recommandation 6 : Que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie.

Recommandation 7 : Que la SPJD agisse en propriétaire exemplaire et qu'elle priorise l'utilisation, la mise en valeur et le recyclage des bâtiments patrimoniaux vacants et sous-utilisés avant d'en construire de nouveaux.

Recommandation 8 : Que la SPJD établisse des priorités claires et transparentes sur le sujet de l'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés afin de produire un guide ou une boîte à outils, facilement compréhensible et axé sur des images, pour encourager une culture de transition pour les espaces vacants au parc Jean-Drapeau portée par une diversité d'intervenant.es, y compris les jeunes.

Recommandation 9 : Assurer un développement des différents modes de transport, en cohérence avec le développement du parc : pour atteindre une meilleure viabilité, la SPJD doit offrir une variété intéressante de modes de déplacement garantissant un accès universel à ses usagers et ses usagères. Un effort important de développement doit en ce sens être fait en faveur des transports collectif et actif.

Recommandation 10 : Que l'aménagement du réseau routier du parc Jean-Drapeau rende impossible la circulation de transit.

Recommandation 11 : Que la Ville de Montréal, la SPJD et BIXI travaillent en collaboration afin d'améliorer la desserte du parc Jean-Drapeau et augmentent le nombre de stations sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Recommandation 12 : Que la SPJD étudie la desserte du parc Jean-Drapeau par des modes de transport collectif alternatifs tels que la navette fluviale et qu'elle considère sérieusement l'idée de construire un téléphérique reliant l'île de Montréal au parc Jean-Drapeau.